

Directives des stages préalables pour être admissible en :

Filière Gestion de la nature

1. CADRE

Les hautes écoles spécialisées (HES) proposent des formations de niveau supérieur équivalentes à celles proposées dans les universités, mais différentes par leur orientation pratique. Le mandat de prestations légal des hautes écoles spécialisées porte sur les études sanctionnées par un diplôme (BSc/MSc), la formation continue, la recherche appliquée et le développement ainsi que les prestations de service.

Les études en HES s'inscrivent en principe dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ainsi, les titulaires d'une maturité professionnelle (MP) en possession d'un certificat fédéral de capacité (CFC) correspondant à la filière choisie sont admis directement en première année d'études (voir les conditions d'admission sur le site Internet d'HEPIA, rubrique "Inscription").

Pour les candidat·e·s ayant suivi un autre cursus, une pratique professionnelle est exigée.

2. DURÉE DES STAGES

Pour être admis·es dans la filière Gestion de la nature, **les candidat·e·s qui viennent d'une autre formation professionnelle** (que celles listées dans les conditions d'admission) et les titulaires d'une maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent doivent effectuer des stages professionnels d'une durée totale équivalente à une année académique (une année à plein temps vacances comprises ou **10 mois à plein temps**, soit 40 semaines effectives à plein temps sans compter les vacances). Chaque stage doit être de **1 mois minimum au même endroit et d'au maximum 4 mois** (voir tableau page suivante). Les demandes de stage d'une durée inférieure ou supérieure aux conditions précitées seront analysées au cas par cas.

Pour les autres formations, la durée de ces stages est déterminée **sur dossier** en fonction du parcours antérieur de l'étudiant·e.

Les stages effectués auprès d'un membre de la famille (par ex. au sein de l'entreprise familiale) ne pourront pas être pris en compte.

3. BUT DES STAGES PROFESSIONNELS

Il est demandé au/à la futur·e étudiant·e de trouver des stages lui permettant d'acquérir les connaissances de base du métier. Dans ce but, nous invitons le/la candidat·e à mettre en place sa propre stratégie de recherche et de compléter le cas échéant avec les quelques institutions listées dans le descriptif des thématiques de stages (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages, désigné·e dans le courrier d'admissibilité). Il s'agit principalement de travaux en relation avec la conservation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des milieux naturels.

L'ensemble des stages effectués doit permettre au/à la candidat·e d'acquérir des connaissances théoriques et surtout pratiques notamment dans les domaines suivants :

- **Faune/Flore** : reconnaissance des plantes indigènes avec les noms latins et français + connaissance des principaux groupes faunistiques de Suisse (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages)
- **Sciences de la terre** : connaissance des principaux sols et supports de culture
- **Techniques culturelles** : connaissances des techniques de multiplication des plantes, plantation et semis, entretien et périodes d'intervention, etc...
- **Machines agricoles et de chantier, outillage** : connaissance des principales machines utilisées pour la production des végétaux et de gestion des milieux (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages)
- **Techniques informatiques** : connaissances des principaux outils informatiques et de leurs applications (Access, SIG, CAO/DAO...)

En cas de question sur la pertinence, la durée et la validité d'un stage, le/la candidat·e s'adressera directement au/à la responsable du suivi des stages.

Pour toute correspondance par courrier postal, veuillez-utiliser l'adresse suivante :

[**Nom et prénom** du/de la responsable du suivi des stages]

HEPIA

Route de Presinge, 150

CH-1254 Jussy

D'autre part, indépendamment de l'acquisition de compétences particulières liées à la Gestion de la nature, le stage doit aussi permettre au/à la candidat·e de se convaincre de la pertinence de l'orientation professionnelle choisie.

Les stages sont classés en trois grands domaines. Il est demandé au/à la stagiaire d'effectuer ces stages dans chacun de ces 3 domaines parmi les 13 thématiques proposées, comme présenté ci-dessous :

CONSERVATION / GESTION 3 mois obligatoires				PRODUCTION 1 mois obligatoire				AMENAGEMENT / CONSTRUCTION 2 mois obligatoires			
Thématiques	Obligatoire	Durée		Thématiques	Obligatoire	Durée		Thématiques	Obligatoire	Durée	
		Min	Max			Min	Max			Min	Max
Conservation Faune/Flore <small>(ex. : Services cantonaux, KORA, Museum)</small>	oui (choisir parmi ces 2 thématiques)	2	4	Agriculture <small>(ex. : Exploitation agricole)</small>	oui (choisir parmi ces 2 thématiques)	1	2	Paysagisme <small>(ex. : Sitel SA, Mille et un Jardins)</small>	oui	2	3
Diagnostic écologique <small>(ex. : Ecotec, Corealis)</small>		2	4	Horticulture/Pépinière <small>(ex. : Pépinières Genevoises, Jardineries Roy)</small>		1	2	Architecture du paysage <small>(ex. : Martin paysage)</small>	non	1	2
Foresterie <small>(ex. : Services forestiers)</small>	non	1	2	Pêche professionnelle <small>(ex. : Services cantonaux de la pêche)</small>	non	1	2	Construction <small>(ex. : Bureau de génie civil, géomètre...)</small>	non	1	2
Education à l'environnement <small>(ex. : La Libellule, Pro Natura)</small>	non	1	2	Sylviculture	non	1	2	Gestion et traitement des déchets <small>(ex. : STEP cantonales)</small>	non	1	1
Recherche et enseignement <small>(ex. : Labo d'écologie HEPIA)</small>	non	1	3								

Tableau 1 : Classification des thématiques des stages préalables en filière Gestion de la Nature

4. DÉMARCHES

▪ Dépôt de candidature :

La première étape de la démarche consiste à remplir et valider le formulaire d'inscription en ligne d'HEPIA (<https://www.hesge.ch/hepia/inscription>) en transmettant les documents requis (copie des diplômes et bulletins de notes, preuve de paiement des frais de dossier...). Cette première démarche officielle s'effectue avant le début des stages préalables, soit plus d'une année avant la rentrée concernée. Suite au traitement des dossiers, un courrier de confirmation d'admissibilité sera envoyé au/à la candidat·e.

▪ Recherche de stages :

La recherche de stages professionnels incombe entièrement au/à la candidat·e, néanmoins des propositions d'entreprises à démarcher se trouvent dans le descriptif des thématiques de stages (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages).

▪ Annnonce de stages :

Pour s'assurer de la reconnaissance du stage, **toute proposition de stage doit être annoncée et validée au préalable par le/la responsable du suivi des stages**. Pour ce faire, le formulaire de proposition doit être envoyé au/à la responsable du suivi des stages avant chaque stage pour validation **au plus tard une semaine avant la date du début du stage**.

Les stages professionnels doivent être en adéquation avec les objectifs de la filière décrits dans le tableau 1.

5. DOCUMENTS À FOURNIR EN VUE DE LA VALIDATION FINALE DU STAGE :

Pour chaque stage effectué, le/la candidat·e devra fournir :

- **Un formulaire d'appréciation de stage professionnel préalable établi par le maître de stage** (document à demander directement au/à la responsable du suivi des stages). Le maître de stage peut soit l'adresser directement au/à la responsable du suivi des stages (adresse citée plus haut), soit le remettre au/à la stagiaire qui le transmettra avec son rapport de stage. Ce document est le seul qui valide officiellement les stages effectués. Si lors de l'envoi du rapport, le stage n'est pas terminé, le/la stagiaire indiquera de manière détaillée le déroulement prévu pour la période restante.
- **Un rapport de stage rédigé par le/la stagiaire** (travail personnel de 5 pages minimum) décrivant les tâches effectuées et précisant la nature technique des travaux réalisés ainsi que les compétences acquises. Le rapport de stage peut être envoyé en format *Word* (.doc) ou *PDF* (.pdf).

Ces deux documents sont à envoyer directement au/à la responsable du suivi des stages au terme de chaque période et **au plus tard 1 mois** après la fin de chaque stage, mais au plus tard le 15 août précédent le début des études, pour le dernier stage.

Rapport de stages professionnels

Le rapport de stage professionnel est un document de synthèse rédigé par le/la stagiaire. Les directives de présentation sont les suivantes :

- **Mention des données de base** : nom et prénom du/de la stagiaire, titre du stage professionnel, nom de la structure d'accueil et ses coordonnées, dates exactes du stage et durée en semaines.
- **Forme et contenu du rapport de stage** : format A4, portrait de préférence, 5 pages minimum. Ce rapport doit comporter une introduction avec la présentation de l'entreprise, une description des différentes tâches/activités effectuées avec illustrations légendées et insérées dans le texte et une conclusion. Parmi les activités présentées, l'une d'entre elles (choisie par le/la stagiaire selon son intérêt) sera détaillée plus particulièrement dans une partie spécifique.

Le rapport doit également contenir quelques commentaires personnels sur :

- La diversité et l'intérêt didactique des activités effectuées lors du stage professionnel
- L'encadrement lors du stage professionnel
- L'ambiance et les conditions de travail en général

6. VALIDATION FINALE DES STAGES PROFESSIONNELS

Les documents remis par le/la candidat·e seront évalués par le/la responsable du suivi des stages. HEPIA se réserve le droit de ne pas accepter le stage et de ne pas valider la pratique professionnelle. De plus, si nécessaire, un entretien avec le/la candidat·e peut éventuellement être exigé afin de clarifier certaines parties du rapport. Aucune note n'est attribuée au rapport, ce dernier étant uniquement validé ou non validé.

7. ASPECTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AUX STAGES PROFESSIONNELS

Les remarques générales énoncées ci-dessous sont valables pour l'ensemble des domaines professionnels présentés.

En principe, les postes de stagiaire ne sont pas rémunérés. Il s'agit d'un échange de bons procédés entre la formation attendue par le/la stagiaire et les services fournis par celui/celle-ci à la structure d'accueil (défraiement possible selon les structures).

Le/La candidat·e doit pouvoir justifier des assurances suivantes :

- Responsabilité civile
- Accidents professionnels et non professionnels
- Maladie

La question d'assurance doit être discutée avec le maître de stage avant le début du stage. Selon les structures, le/la stagiaire peut bénéficier de l'assurance collective de la structure d'accueil pour la période de stage.

Les périodes de vacances doivent être planifiées avec le maître de stage avant le début du stage et ne sont pas intégrées dans sa durée.

Les stages professionnels peuvent comporter des horaires irréguliers.

Les travaux dangereux ne doivent pas être effectués sans un encadrement approprié et les mesures de sécurité requises.

Les diverses activités, menées généralement à l'extérieur, requièrent en général une bonne condition physique.

8. CONTROLE DES APTITUDES PROFESSIONNELLES

Les connaissances professionnelles de base nécessaires à la filière Gestion de la nature sont contrôlées lors d'un examen spécifique qui a lieu durant la deuxième quinzaine du mois d'août. Seul·e·s les candidat·e·s ayant réussi le contrôle d'aptitudes professionnelles (CAP) seront admis·e·s.

Les candidat·e·s sont amené·e·s à participer aux tests suivants, selon les connaissances attendues (cf. la partie "But des stages" en première page du présent document) :

- Identification des espèces animales et végétales
- Connaissances générales acquises lors des stages (lecture de carte, techniques culturales, machinisme agricole,...)
- Entretien de motivation, uniquement pour les candidat·e·s n'ayant pas réussi le contrôle

Anne-Catherine Rinckenberger, *Responsable de la Coordination des enseignements*

SYNTHÈSE

